



POURQUOI ALLEZ-VOUS AVOIR BESOIN D'UN DPO ?

Nouvelle Réglementation Générale sur les Données Personnelles (RGPD-GDPR) qui rentre en vigueur le 25 Mai 2018.

>>> G-echo vous y prépare !

G-echo accompagne les collectivités, les PME et les TPE dans leur mise en conformité RGPD.

Dans ce cadre nous proposons des prestations DPO externalisé et des formations de vos (futurs) "Délégués à la protection des données à caractère personnel (DPO en Anglais)."



Diagnostic gratuit RGPD



NOUVELLE RÉFORME EUROPÉENNE

Comme vous le savez sûrement le Règlement Européen n°2016/679 dit **Règlement Général sur la Protection des Données**, (RGPD ou GDPR en anglais pour « General Data Protection Regulation ») a été **adopté le 27 avril 2016**.

Les collectivités et entreprises françaises devront avoir engagé leur mise en conformité RGPD avant le **25 Mai 2018**.

Parmi les premières mesures à faire (articles 37 à 39) : la **nomination** d'un délégué à la protection des données personnelles (**DPO** pour « Data Protection Officer »).

La désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire si:

- vous êtes un organisme public
- vous êtes une entreprise dont l'activité de base vous amène à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ou à traiter à grande échelle des données dites "sensibles" ou relatives à des condamnations pénales ou à des infractions.

Afin de trouver, former ou certifier votre DPO, G-Echo vous propose des solutions adaptées qui vous assureront la mise en action vers la conformité de votre entreprise.

En savoir +



LES MISSIONS DU DPO

Le DPO apparaît comme un réel « chef d'orchestre » transverse capable d'informer, de conseiller à la fois les décideurs de l'entreprise, les responsables métier et les responsables informatique, mais aussi de sensibiliser les employés.

Concrètement, il lui appartient de s'informer sur les **nouvelles obligations**, d'assister les décideurs sur les conséquences des traitements, d'en réaliser l'inventaire, de concevoir des actions de sensibilisation et de piloter en continu la conformité. Il doit être impliqué correctement et en temps utile dans toutes les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel.

Bien qu'il soit autorisé à exercer d'autres fonctions, le DPO doit être indépendant et ne pas être placé en situation de conflit d'intérêts. Il est soumis à une **obligation de confidentialité**.

Attention, le DPO n'est pas responsable de la conformité au RGPD à la place du responsable de traitement ou du sous-traitant et si l'avis du DPO n'est pas suivi, le RGPD insiste sur l'importance pour ce dernier de documenter le processus ayant conduit à une telle décision.

En somme, le DPO représente un élément de coordination à la fois en interne et en externe, agissant comme le point de contact de l'autorité de contrôle et des personnes concernées, avec qui il doit coopérer. Il occupe ainsi un poste stratégique qui va au-delà de celui du CIL.

En savoir +

AVEZ-VOUS UN DPO CERTIFIÉ ?

Nous vous proposons plusieurs formations DPO dont une certifiante (Pivacy implementer).

Venez faire passer la certification Pivacy implementer à Paris du 04/06 au 08/06 (5 jours, 40heures, certification LSTI).

Cette formation s'adresse :

- aux CIL ou DPO désignés ou futurs, quelle que soit leur expérience
- aux Personnes souhaitant se faire certifier (certification LSTI reconnue COFRAC).

La formation **couvre toutes les facettes du métier de DPO** dont la mise en oeuvre des obligations réglementaires à la protection des données, le droit des données personnelles et son application, et bien sûr la préparation à la certification LSTI.

En savoir +

NOS PROCHAINES FORMATIONS DPO / RGPD

- du **21 au 22 Avril:** GDPR (Anticiper le règlement européen)
- du **24 au 28 Avril:** GDPR (Anticiper le règlement européen)
- du **02 au 04 Mai:** DPO - Data Protection Officer
- du **04 au 08 Juin:** Privacy Implementer - Exercer la fonction de CIL/DPO (5 jours, certifiante)
- du **09 au 13 Juillet:** Privacy Implementer - Exercer la fonction de CIL/DPO (5 jours, certifiante)



Inscrivez-vous



Pour trouver d'autres formations rendez-vous sur notre site internet www.g-echo.fr

À suivre...



Dans notre prochaine Newsletter nous parlerons de tests de sécurité d'équipements

www.g-echo.fr

Afin de vous assurer de toujours recevoir nos informations et communications, ajoutez l'adresse contact@g-echo.fr à votre carnet d'adresses !

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Plus d'informations : contact@g-echo.fr
Ne répondez pas à cet e-mail, votre message ne pourra pas être traité.

G-echo - Toulouse - Paris.